

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
lundi 16 février 2015**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., MARTIN P., LECHER P., DUBREUIL A., BRODIN G., AUGIAT J.C., TABUTIN M., LECLERC C., DAUGERON D., JANNOT C., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL J.E., GALLEAZZI J., LHOPIEAU A., VALLET F., MARTIN J.P., DESAGES H., DUBREUIL J.C., NOWAK P., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., NURY S., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : DEVAUX L. (pouvoir à J. COULANJON), DUMONTET B., MERVAUX M.P. (pouvoir à JC DUBREUIL)

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Proposition d'étude par le cabinet GREEN CONCEPT sur un projet de baignade biologique sur le site d'Herculat
- ✓ Demande de location d'un atelier à l'Hôtel d'Entreprises par Monsieur RODRIGUES
- ✓ Convention de mise à disposition de Mademoiselle Charlotte AVIGNON (PIT) à la commune d'Huriel
- ✓ Demande d'aménagement de l'atelier de Saint Sauvier par Madame TURPIN
- ✓ Point sur le projet « Pôle de Santé »
- ✓ Point sur les travaux de la Rue des Arts
- ✓ Règlement intérieur de l'Hôtel d'Entreprises – Problème d'isolation
- ✓ Demande de subvention DETR par la commune de Chazemais pour la construction de la Maison Communale des Services
- ✓ Prolongation du Contrat Aidé de Jean-François TABOULOT
- ✓ Questions diverses

Proposition étude de faisabilité pour baignade à Treignat

Le Président rappelle que l'étude touristique menée par le cabinet LMV avait pointé la nécessité de sécuriser la baignade sur le plan d'eau d'Herculat. Dans cet objectif, une première visite avait été organisée à Saugues. Un contact a ensuite été pris avec le cabinet GREEN CONCEPT qui a réalisé la plupart des équipements de ce type en France. Le gérant de l'entreprise s'est déplacé pour voir le site d'Herculat et fait aujourd'hui une proposition d'étude.

Celle-ci comporte les éléments suivants :

- Phase 1 - Diagnostic et esquisses d'aménagement
 - Analyser les caractéristiques du site qui doit accueillir le projet : ses composantes paysagères, les liaisons à assurer avec le village et les autres équipements publics à proximité, les expositions, la topographie, la desserte viaire,...
 - Exposer les contraintes et les principes d'aménagement qui en découlent
 - Définir le concept de baignade biologique
 - Visualiser les différentes implantations possibles du plan d'eau de baignade biologique et des équipements annexes
 - Dimensionnement de l'équipement au regard de la fréquentation demandée et des recommandations sanitaires en vigueur

Une réunion de travail avec les élus et les services éventuellement concernés

- Concevoir un scénario d'aménagement et un schéma d'organisation fonctionnelle pertinent
 - Réaliser un plan masse en couleur et un photomontage permettant de visualiser l'aménagement en perspective et de communiquer sur le projet
 - Délimitation du périmètre opérationnel
 - Présentation au Conseil Communautaire (projection d'un diaporama)
 - Rendu d'une pré-estimation
- Phase 2 - Faisabilité technique et juridique du projet
 - Analyser le contexte réglementaire
 - Etudier la compatibilité du projet avec les réglementations nationales et locales dans les domaines de la santé, de l'urbanisme et de l'environnement
 - Identifier et analyser des démarches administratives à prendre en compte pour l'implantation et la réalisation d'un plan d'eau de baignade biologique
 - Réunion de rendu du document
- Phase 3 - Faisabilité financière du projet et synthèse de l'étude
 - Evaluation des coûts d'investissement pour la mise en œuvre de l'opération
 - Proposition de phasage des coûts d'investissement
 - Evaluation des coûts de fonctionnement de l'équipement
 - Mise au point du document de synthèse de l'étude qui pourra ensuite faire l'objet d'une diffusion aux organismes financeurs
 - Une réunion de présentation au Conseil Communautaire
 - Organisation d'une rencontre avec l'ARS

Coût de l'étude (frais de déplacement et réunions au nombre de 4) : 12 360 € TTC

Les membres du Conseil ont ensuite engagé un long débat sur l'intérêt de cette étude et la capacité financière de la Communauté de Communes à porter l'opération dans l'hypothèse où l'étude est favorable.

Certains conseillers redoutent qu'une telle opération « gèle » les finances de la Communauté de Communes et nuise à la mise en place d'autres projets.

Le Président explique que ce type d'opération entre pleinement dans le champ d'investigation de la Communauté de Communes qui a été créée pour porter des projets de dimension et d'impact territoriaux. D'autre part, elle devrait pouvoir bénéficier de taux de subvention conséquents rendant sa réalisation compatible avec les finances intercommunales.

Après un vote avec 27 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire décide d'accepter l'offre de la société GREEN CONCEPT et de lancer l'étude de faisabilité.

Demande de location d'un atelier à l'Hôtel d'Entreprises par Monsieur RODRIGUES

Monsieur Philippe RODRIGUES, domicilié à Courçais, souhaite créer son entreprise spécialisée en Aérogommage – sablage. Il est intéressé par la location de l'atelier de l'Hôtel d'Entreprises occupé aujourd'hui par Monsieur SIMON, ambulancier à Huriel (fin de contrat : 28 février 2015).

Afin d'adapter l'atelier aux contraintes de son activité, il demande néanmoins une installation « en triphasé » dans l'atelier, la réfection du sol par une surface lisse et la pose d'une fermeture entre l'atelier et le bureau.

Le Conseil Communautaire, considérant le coût non négligeable de ces travaux, décide de proposer à Monsieur RODRIGUES que la Communauté de Communes les prenne en charge moyennant une compensation financière de 50 € supplémentaires sur son loyer. Celui-ci passerait donc de 433,34 € HT à 483,34 € HT.

Convention de mise à disposition de Mademoiselle Charlotte AVIGNON (PIT) à la commune d'Huriel

Le Président fait lecture du projet de convention par laquelle la Communauté de Communes accepte de mettre à disposition Mademoiselle Charlotte Avignon (recrutée en Contrat Avenir) de la commune d'Huriel pour les visites de la Toque en les termes suivant :

« Mademoiselle Charlotte Avignon assurera tout au long de l'année les visites guidées de groupes du donjon de la Toque conjointement avec Madame Julie BESANCON, employée de la commune, pour cette même mission. Pendant la saison estivale, soit du 1^{er} juillet au 31 août, elle assurera à la fois les visites pour les groupes comme pour les particuliers »

En compensation, la Commune d'Huriel versera à la Communauté de Communes en fin d'année 50 % de la charge salariale restante, déduction faite des subventions obtenues.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les termes de cette convention et accepte également la modification des horaires de travail de Mademoiselle Charlotte Avignon comme suit :

Anciens horaires : 9 H 00 – 12 H 30 / 14 H 00 – 17 H 30

Nouveaux horaires : 9 H 30 – 12 H 30 / 13 H 30 – 17 H 30

Demande d'aménagement de l'atelier de Saint Sauvier par Madame TURPIN

Madame Ludivine TURPIN, locataire de l'atelier de Saint Sauvier depuis le 1^{er} janvier 2014, sollicite des aménagements dans son local :

- installation d'une porte vitrée devant la porte en fer existante pour que les clients sachent que l'établissement est ouvert et pour favoriser l'aspect d'un magasin
- pose d'un chauffage réversible en climatisation
- agrandissement par le côté de la zone des stockages et installation d'une porte de garage afin de rentrer directement les palettes

Les travaux s'avérant conséquents, le Conseil Communautaire décide dans un premier temps de les faire chiffrer et de faire ensuite une proposition à Madame Ludivine TURPIN.

Une modification des conditions de location actuelle (loyer : 100 €) sera probablement nécessaire.

Point sur le projet « Pôle de Santé »

Le Président rappelle que les professionnels de santé du territoire se sont organisés en association. Aujourd'hui, les élus d'Huriel ont un nouveau contact avec un médecin roumain mais le problème des locaux disponibles et adaptés devient récurrent.

Plusieurs élus manifestant leur crainte quant à une concentration du service médical à Huriel, le Président indique que le projet consiste à conserver plusieurs pôles sur le territoire. Monsieur Jean-Elie Chabrol

précise qu'il sera nécessaire d'être « créatif » pour cette réorganisation mais qu'en tout état de cause le dernier mot reviendra aux professionnels de santé.

Point sur les travaux de la Rue des Arts

Les travaux avancent malgré un retard pris au niveau des enduits en raison du gel. Les peintures et la pose du carrelage sont en cours dans les ateliers.

Le Président rappelle la mise en place de la session d'accueil du 8 – 9 – 10 avril en collaboration avec la Mission Accueil du Conseil Général, la Chambre des Métiers et l'association « Atelier d'art ».

Le programme est le suivant :

- 8 avril : présentation de la dynamique du Village d'Art et visite chez les artisans
- 9 avril : visite du canton
- 10 avril : forum à Vichy

L'idée est d'accueillir une douzaine d'artisans venant de la France entière. Une campagne d'affichage a été lancée par les services du Conseil Général. L'association « Atelier d'art » adressera pour sa part un courrier présentant l'opération à tous ses adhérents.

Règlement intérieur de l'Hôtel d'Entreprises – Problème d'isolation

Le Président fait lecture du projet de règlement intérieur de l'Hôtel d'Entreprises qui permet de préciser le fonctionnement des parties communes.

Le Conseil Communautaire le valide sous réserve d'ajouter une clause concernant les ordures ménagères ainsi que la signalétique. Pour éviter une pose anarchique, l'avis préalable de cette signalétique de la Communauté de Communes devra être sollicité tant au niveau des dimensions que de la charte graphique.

Par ailleurs, le problème de l'isolation de la salle de réunion, des sanitaires et du couloir est évoqué. Cette isolation n'ayant jamais été faite, un devis de soufflage de laine de verre sera demandé (environ 60 m²).

Demande de DETR de la commune de Chazemais

Le Président explique que la Commune de Chazemais a sollicité une subvention au titre de la DETR pour la création d'une Maison Communale des Services qui comprendra un débit de boisson, un dépôt de pain et la vente de journaux. Dans l'avenir, seront ajoutés un rayon épicerie et produits locaux, un point accès Internet, des jeux, la vente de cartes de pêche, une salle de réunion des associations.

Le projet comporte la construction d'une salle de 59 m², l'aménagement d'une salle de café et la réalisation d'un auvent recouvrant une terrasse de 23 m².

Le coût des travaux est 178 280 € HT. La demande de DETR est de 40 %, soit 71 312 €. Elle est soumise à l'avis de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire donne à l'unanimité un avis favorable sur ce projet.

Questions diverses

- ✓ Prolongation du Contrat Aidé de Monsieur Jean François TABOULOT qui arrive à terme le 17 mars 2015

Ce salarié a pour mission l'entretien des espaces verts et des chemins de randonnée de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire accepte la prolongation du contrat.

✓ Convention avec RMB

Le Président explique que Radio Montluçon Bourbonnais propose à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel la signature d'une convention qui prévoit d'informer les auditeurs des dates des Conseils Communautaires, d'inviter deux fois par an le Président ou un Vice-Président pour évoquer les activités de la Communauté de Communes, d'assurer des campagnes de promotion commerciale à un tarif préférentiel et d'assurer la communication de 4 manifestations : la Rencontre des Arts, les Coulisses des Métiers, les Journées du Patrimoine et Anim'été. Le coût de cette prestation sera de 1 500 € HT.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'offre de la station de radio RMB pour un montant de 1 500 € HT.

✓ Remplacement de Madame Alexandra CHARLES

Lors du précédent Conseil Communautaire, la situation de Madame Alexandra CHARLES embauchée en Contrat Aidé pour l'accueil et l'entretien de l'écogîte, des gîtes de Mesples et Saint Rémy, avait été évoquée.

Son contrat arrivant à expiration, une proposition pour un contrat à durée déterminée de 6 mois et de 17 heures 30 lui a été faite. Elle a décliné cette offre. Une recherche de solution pour le renouvellement de son Contrat Aidé a alors été engagée avec une demande de dérogation exceptionnelle. Celle-ci a été rejetée par le directeur de Pole Emploi.

Faute de solution, la recherche d'un nouveau salarié en Contrat Aidé ou en Contrat Avenir est en cours. Les délégués sont invités à diffuser l'information dans leur commune.

✓ Fonction d'encadrement pour Monsieur Alain THOMMERET

Monsieur Alain THOMMERET exerce de fait des fonctions d'encadrement du personnel du service environnement depuis plusieurs mois. Le Président propose que cette situation soit officialisée et que l'intéressé bénéficie d'une bonification d'indice de 15 points.

Le Conseil Communautaire accepte cette bonification ainsi que la modification de l'organigramme de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel

✓ Commission Intercommunale d'Accessibilité

Monsieur Alain DUBREUIL annonce la tenue d'une réunion de la commission désignée lors du précédent Conseil Communautaire le jeudi 26 février à 18 H 00 à la Communauté de Communes.

✓ Désignation d'une nouvelle commission

Madame Céline EXCOFFON rappelle le projet de création de plateforme Internet. Une commission est constituée pour travailler sur ce projet. Il s'agit de :

- Madame Céline EXCOFFON
- Monsieur Pierre NOWAK
- Monsieur Jean-Pierre MARTIN
- Madame Jocelyne VENUAT
- Monsieur Ludovic ANTONIOTTI
- Madame Sylvie ROLIN

- Monsieur Alain TRAYSSAC
- Madame Françoise LAFAYE
- Madame Corinne LHOPITEAU
- Monsieur Jérôme COULANJON
- Monsieur Sébastien NURY
- Monsieur Dominique VACHER

✓ Traduction anglaise des textes des lutrins

Le Président rappelle que 2 professeurs intervenant au niveau du CLAS ont été sollicités pour réaliser la traduction anglaise des textes des lutrins. Monsieur PEACOCK a consacré 3 heures à ce travail et Madame MARGELIDON y a consacré 10 heures.

En conséquence, le Conseil Communautaire accepte de rétribuer à ces 2 personnes les heures supplémentaires correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au jeudi 26 mars 2015 à 18 H 00 à Saint Martinien.